

CODE DE CONDUITE DE L'ANIMATEUR DE STAGE

On s'attend à ce que chaque animateur de stage lise, comprenne et signe le Code de conduite suivant :

PRÉAMBULE

En tant qu'animateur de stage œuvrant dans le cadre des ateliers ou des activités d'évaluation du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Tennis Canada et _____ (APT), moi, _____, accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite. Si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut d'animateur de stage certifié.

CODE DE CONDUITE

Je dois :

Formation

1. me soumettre avec succès à toutes les activités de formation et d'évaluation concernant les animateurs de stage et obtenir ma certification en tant qu'animateur de stage (c.-à-d. cheminement de l'animateur de stage);

Objectifs et soutien du personnel clé

2. tenir compte des objectifs et buts communs de Tennis Canada et de _____ (APT) en ce qui a trait aux services aux membres;
3. éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs et/ou autres partenaires reconnus;
4. soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (ACE, Sport Canada, gouvernements provinciaux et territoriaux, ONS);

Code d'éthique du PNCE

5. faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le Code d'éthique du PNCE;

Perfectionnement professionnel

6. prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel requises et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance à intervalles réguliers;

Comportement pendant les ateliers

7. faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers et/ou sur les lieux d'une évaluation;

8. aborder les questions et les problèmes (techniques et non techniques) avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
9. placer l'intérêt supérieur des entraîneur(e)s qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;

Harcèlement

10. m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel.

Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend un ou deux des éléments ci-après :

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui :
 - sont répréhensibles et importuns;
 - créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers/ières.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité de l'animateur de stage de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Tennis Canada et de _____ (APT).

Veillez noter que le conseil d'administration de Tennis Canada et/ou _____ (APT) prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

